

Procès-verbal d'assemblée annuelle d'approbation des comptes 2023

Société AANGA

Au capital de 5000€

Siège social : 270, rue FAUBOURG SAINT MARTIN 75010 PARIS

892297425RCS PARIS

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 05/09/2026

L'an deux mille vingt six

Le 05 Septembre

A 17 heures.

Les actionnaires de la société **AANGA, SARL** au capital de 5000 euros divisés en 100 Parts de 50€ l'une, dont le siège social est à 270, rue Faubourg Saint Martin 75010 PARIS se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par Le Président.

L'assemblée est présidée par Mr RAMASAMY Ashok Kumar *en qualité président de la société*

Sont présents :

Monsieur ARUNACHALAM Udhayakumar né le 07 mai 1978 à KALLAKURICHI, de nationalité Indienne, demeurant au 32 Avenue Pierre Semard, 94200 IVRY SUR SEINE.

Monsieur RAMASAMY Ashok kumar né le 01 Avril 1987 à VEPPANTHAMPUDUR, de nationalité Indienne, demeurant au 84 Rue Botzaris, 75019 PARIS.

Monsieur NANGIA Pankaj né le 22 Avril 1978 à CHADIGARH, de nationalité Indienne, demeurant au 18 Chemin des Postes, 93390 CLICHY SOUS BOIS.

A.U. R.A. N.P. V.S.

Monsieur VICKNESWARAN Suresh né le 09 mai 1976 à TRINCOMAIEE, de nationalité SRILANKAISE, demeurant au 142 Rue Salvador Allende, 92000 NANTERRE

Soit au total **4** associés présents, totalisant **100% des Parts**

Le Président constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié des actions. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

- Les copies des convocations des associés et les accusés de réception ;
- Le rapport de gestion de la gérance et le rapport spécial ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et du rapport spécial ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2023** et quitus à la présidente ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions réglementées.

Le Président donne lecture aux associés du rapport de gestion et du rapport spécial.

Une discussion sans débat s'engage entre les associés.

Plus Personne ne demandant plus la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le **31/12/2023**, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par une Perte de **51531 euros**

A.U P.A N.P V.S

- L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le **31/12/2023**, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par une Perte de **51531 euros**.

Elle approuve les opérations comprises dans ces comptes ou mentionnées dans le rapport de gestion.

En conséquence elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** se soldent par une Perte de **51531 euros**.

Elle décide d'affecter cette Perte de la manière suivante :

- Au poste report à nouveau, pour un montant de **51531 euros**.

L'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport spécial sur les conventions réglementées, l'assemblée générale décide d'approuver ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

- Après avoir entendu le rapport spécial sur les conventions réglementées, l'assemblée prend acte de l'absence de convention réglementée.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Le Président, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés.

Fait à *PARIS*, 05 Septembre 2026

Signatures

Le Président

Mr RAMASAMY Ashok Kumar



Mr ARUNACHALAM Udhayakumar



Mr NANGIA Pankaj



Mr VICKNESWARAN Suresh



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société AANGA		270 rue du Fg SAINT MARTIN	
SIRET	8 9 2 2 9 7 4 2 5 0 0 0 1 9	PARIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	51 434
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Autres dispositifs	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 15/09/2026 Lieu PARIS	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: GERANT RAMASAMY ASHOK KUMAR	
		Signature R. AANGA	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2024							
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065																	
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																	
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a				payées par un établissement chargé du service des titres		b							
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c							
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d							
Montant des distributions										e							
autres que celles visées en (a),										f							
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)										g							
										h							
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i							
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j							
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)							
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																	
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement à été effectué.		Montant des sommes versées :									
								à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les					
										Indemnités forfaitaires.		Rembours-ements.		Indemnités forfaitaires.		Rembour-ements.	
1				2		3		4		5		6		7		8	
K DIVERS																	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																	
REMUNERATIONS																	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)																	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)																	
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES À								0 %		15 %		19 %					
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																	
MVLT réalisée au cours de l'exercice																	
MVLT restant à reporter																	
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS																	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																	

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2024

Désignation de l'entreprise

Société AANGA

Néant

*

Adresse de l'entreprise

270 rue du Fg SAINT MARTIN

PARIS

Número SIRET *

89229742500019

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

12

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le			
				31122023		31122022			
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	155 000	012	155 000	155 000		
		Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	19 298	030	5 720	13 578	7 780		
	Immobilisations financières * (1)	040	10 220	042		10 220	6 220		
	Total I (5)		044	184 518	048	5 720	178 798	169 000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	4 023	052	4 023	2 894		
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	9 855	070	9 855	16 700		
		Autres * (3)	072		074		1 442		
	Valeurs mobilières de placement	080		082					
	Disponibilités	084	8 749	086	8 749	65 999			
	Charges constatées d'avance *	092		094					
	Total II		096	22 627	098	22 627	87 035		
	Total général (I+II)		110	207 145	112	5 720	201 425	256 035	
PASSIF					Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	5 000	5 000			
	Ecart de réévaluation			124					
	Réserve légale			126					
	Réserves réglementées*			130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131					
	Report à nouveau			134	55 912	11 621			
	Résultat de l'exercice			136	(51 531)	44 291			
	Subventions d'investissement			137					
	Provisions réglementées			140					
	Total I			142	9 380	60 912			
	Provisions pour risques et charges			154					
	Total II			156	88 277	107 900			
	DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			164				
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			166	21 747	34 016		
Fournisseurs et comptes rattachés			172	80 961	36 856				
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)			169	31 769					
Comptes courants d'associés			173	1 060	16 351				
Autres dettes			175						
Produits constatés d'avance			174						
Total III			176	192 044	195 123				
Total général (I + II + III)			180	201 425	256 035				
REVENUS		(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	12 750		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° AANGA en Euros.

Expert On Demand

Désignation de l'entreprise <u>Société AANGA</u>										Exercice N clos le			Exercice N-1 clos le			Néant ☐ *	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										13 1 1 2 2 0 2 31			13 1 1 2 2 0 2 21				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires									209		210	7 153				
	Production vendue biens									215		214	410 376			552 569	
										services *							
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)											222					
	Production immobilisée *											224					
	Subventions d'exploitation reçues											226					
	Autres produits											230	66			53	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)											232	417 595			552 622	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)											234					
	Variation de stock (marchandises) *											236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)											238	207 026			203 583	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *											240	(1 129)			(784)	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)											242	82 614			217 560	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)											244	1 095			609	
	Rémunérations du personnel *											250	151 167			59 280	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)											252	23 918			10 919	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce 255)											254	2 952			2 594	
	Dotations aux provisions											256					
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259)									259		262	1			3 437	
										(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)							
	Total des charges d'exploitation (II)											264	467 644			497 199	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)											270	(50 049)			55 423		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)											280					
	Produits exceptionnels (IV)											290					
	Charges financières (V)											294	1 385			1 661	
	Charges exceptionnelles (dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347)									347		300	97			280	
										(dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348)							
	Impôts sur les bénéfices * (VII)											306				9 191	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)											310	(51 531)			44 291		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312	314			51 531	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *											316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles											318					
	Provisions non déductibles *											322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)											324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247											330	97				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option											251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											999					
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997					
	Entreprise nouvelles (44. sexies)		986	Zone franche urbaine (44. octies A)		987	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)		127	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)		138			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodecies)		991								
	Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)		345	Investissements et souscriptions outre-mer		344	Créance due au report en arrière du déficit		346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. sexdecies)		992			350		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G											993					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2											352				354 51 434		
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)											356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :												360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2											370				372 51 434		

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société AANGA

31/12/2023

Détail des réintégrations diverses		
Penalites		97
Total des réintégrations diverses	330	97

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

Désignation de l'entreprise : Société AANGA												Néant ☐ *			
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *				
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	155 000		402		404		406	155 000		155 000			
	Autres	410			412		414		416						
Immobilisations corporelles	Terrains	420			422		424		426						
	Constructions	430			432		434		436						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	6 108		442		444		446	6 108		6 108			
	Installations générales agencements divers	450			452		454		456						
	Matériel de transport	460			462		464		466						
	Autres immobilisations corporelles	470	4 440		472	8 750		474		476	13 190		13 190		
Immobilisations financières		480	6 220		482	4 000		484		486	10 220		10 220		
TOTAL		490	171 768		492	12 750		494		496	184 518		184 518		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES															
Fonds commercial		495			497			498			499				
Autres immobilisations incorporelles		500			502			504			506				
Immobilisations corporelles	Terrains	510			512			514			516				
	Constructions	520			522			524			526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 377		532	1 203		534			536	2 580			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	595		542	664		544			546	1 259			
	Matériel de transport	550			552			554			556				
	Autres immobilisations corporelles	560	796		562	1 085		564			566	1 881			
TOTAL		570	2 768		572	2 952		574			576	5 720			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1			2			3			4			5		
	6			7			8			9			10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values										
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme									
						19 % ⑥			15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧				
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589							
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations		590	583	594	595						
TOTAL					596	585	597	599							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société AANGA

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	51 434
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	51 434

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	42 470
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	18 986
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : Société AANGA					Néant ☐ *				
Exercice ouvert le : 01/01/2023			et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois		1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS									
Effectif moyen du personnel * :					376				
dont apprentis					657				
dont handicapés					651				
Effectifs affectés à l'activité artisanale					861				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE									
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE									
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					108	417 529			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées					118				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					119				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges					105				
TOTAL 1					106	417 529			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée									
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					115	66			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					143				
Subventions d'exploitation reçues					113				
Variation positive des stocks					111	1 129			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée					116				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					153				
TOTAL 2					144	1 195			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)									
Achats					121	232 833			
Variation négative des stocks					145				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances					125	29 472			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					146				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée					133				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					148	1			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					128				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					135				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					150				
TOTAL 3					152	262 305			
IV- Valeur ajoutée produite									
Calcul de la valeur ajoutée					(total 1 + total 2 - total 3)		137	156 419	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).					117	156 419			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE									
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD									
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	417 529	Effectifs au sens de la CVAE *		023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)					026				
Période de référence				024			160		
Date de cessation					186				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.									
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.									

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1

1

(1)

Néant

☒

*

EXERCICE CLOS LE

31122023

N° SIRET

89229742500019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société AANGA

ADRESSE (voie)

270 rue du Fg SAINT MARTIN

CODE POSTAL

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

11

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122023

N° SIRET

89229742500019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société AANGA

ADRESSE (voie)

270 rue du Fg SAINT MARTIN

CODE POSTAL

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
42820000 Dettes prov. congés à payer			14 417.44
31/12/2023 OD PROV Congés payés N		14 417.44	
43820000 Chges sociales congés à payer			7 208.72
31/12/2023 OD CHARGES PROV Congés payés N		7 208.72	
43860000 Autres charges à payer			161.71
01/01/2023 AN S.A.N.		161.71	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité			97.45
14/02/2023 CA SAISIE TIERS DETENIEURS	165.00		
31/12/2023 AC DARK SAS 9420 PENALIE		122.55	
31/12/2023 OD CFE 2023	55.00		